

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONVOCAATION :**

19/06/2017

**AFFICHAGE :**

19/06/2017

**Conseillers en**

**exercice : 18**

**Présents : 14**

L'an deux mil dix-sept,

Le mardi 27 juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge ZUMELLO, Maire.

**Votants : 13**

**PRESENTS** : MM et MMES ZUMELLO, PARIS, DILLMANN, BLANCHARD, PUCHE, MONTI, MARTINI, MASSON, VILLETTE, PICAVET, ADOLF, BERRICHILLO, du LUART, GAY

**ABSENT EXCUSE** :

**ABSENTS** : MM. CAILLON, PUCHE, PREKOP, GARCIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme MASSON

**SUBVENTIONS COMMUNALE 2017 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	Montant en €uros
FOOTBALL CLUB	2 100
TENNIS CLUB	2 200
LOISIRS ET CULTURE	1 000
BIBLIOTHEQUE MONTGRAVIER	2 100
VITA GYM	2 100
FANFARONS DE LA REMARDE	2 600
MAISON DE LA MUSIQUE	1 200
TAEKWONDO	500
COMITE DES FETES	1 700
POUR TOIT DU MONDE	50
FNACA	250
MARCHE NATURE	100
YOGA CLUB	100
GROUPEMENT LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	200
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	200
TENNIS DE TABLE	200
CROIX ROUGE	50
RESTO DU CŒUR	50
FOYER SOCIO EDUCATIF DE BRIIS	50
L'ETOILE DE MARTIN	100
VIVRE ST MAURICE	100
LIGUE CONTRE LE CANCER	50
LES P'TITS LOUPS	150
USEP	270
SECOURS POPULAIRE	50
<b>TOTAL</b>	<b>17 470</b>

La dépense résultant de la présente sera imputée au budget communal de l'exercice 2017 à l'article 6574.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à 9 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS, après que Mme PUCHE Elizabeth se soit retirée du vote puisque présidente d'une association.

**ADOPTE** la répartition ci-dessus.

**REGLEMENTS INTERIEURS DE LA CANTINE,  
DE LA GARDERIE ET DES ETUDES SURVEILLEES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier les règlements intérieurs de la cantine, de la garderie et des études surveillées.

Le conseil municipal  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** les règlements de la cantine, de la garderie et des études surveillées annexés à la présente délibération.

**DECLASSEMENT DES PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC DP1(13m<sup>2</sup>) et DP2(4m<sup>2</sup>) EN  
DOMAINE PRIVE**

Monsieur le Maire expose que ces deux parcelles peuvent être déclassées et cédées au profit de Monsieur Blossier ou de tout ayant-droit futur propriétaire de la parcelle F158 (partie bâtie) à l'euro symbolique.

Vu la demande du SCP DUCLOS-CABART-MARTA NUJO, Notaires;

Vu le plan de division après bornage du 19/10/2015 dressé par Olivier BLONDEAU, Géomètre Expert ;

Vu que les frais afférents à la cession seraient pris en charge par Monsieur Blossier ;

Considérant que les parcelles ne sont plus affectées à l'usage public depuis 1990, elles peuvent être déclassés en domaine privé ;

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de déclasser les parcelles DP1 et DP2 du domaine public, les transférer au domaine privé de la commune et de céder à Monsieur Blossier les parcelles à l'euro symbolique.

**Question diverses**

La séance est levée à 22h00